

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

Communauté de communes Ambert Livradois Forez

DECISION n°2026-020

Tarifs actions culturelles 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2 en date du 21 juillet 2020 par laquelle le Conseil de Communauté l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment celles de fixer les tarifs (...) d'une manière générale, des droits prévus au profit de la communauté qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Cette délégation s'applique après présentation en Bureau Communautaire :

- aux spectacles et animations ;
- aux services à la population et aux associations (reprographie, locations de salles, transport, services à la personne...)
- aux meubles en lien avec la valorisation et la prévention des déchets ;

La gratuité ne peut être décidée que par le Conseil de Communauté

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire, en date du 4 mars 2026,

M. le Président de la communauté de communes,

DECIDE

Article 1 : de fixer les tarifs suivants :

ACTIONS CULTURELLES

Saison culturelle « Par-ci, Par-là » (spectacles et ateliers sur le thème des arts vivants et du patrimoine)

du 01/09/2026 au 30/08/2027 :

- ✓ tarif « spectacle » plein : **14 €**
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie A : **7 €** (moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie B : **9 €** (détenteurs carte abonnement médiathèque)
- ✓ tarif « spectacle jeune public » : **6 €** / enfant et gratuit pour un accompagnateur

Festival du Volcan du Montpeloux (jeudis soir du 2 juillet au 20 août 2026) :

- ✓ tarif « spectacle » plein : **15 €**
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie A : **8 €** (moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi)
- ✓ tarif « spectacle » réduit catégorie B : **9 €** (détenteurs carte abonnement médiathèque)
- ✓ Exonération (moins de 5 ans)

Evénements culturels ponctuels

Comédie de saint Etienne le 27 mars 2026 à Marsac en Livradois

- ✓ tarif « spectacle » plein : **12 €**
- ✓ Tarif réduit : **6 €** (moins de 12 ans, étudiants et demandeurs d'emploi)

Les tarifs ci-dessus sont mis en vigueur selon les dispositions relatives aux conditions générales de vente de la Maison du tourisme jointes en annexe



Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert spécialement à cet effet. Un extrait sera publié sur le site internet de la communauté de communes Ambert Livradois Forez. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.



Fait à Ambert, le 4 mars 2026

Le Président,

Daniel Foresier

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.